

**Association DENGUIN-ACCUEIL**  
**Règlement du Vide-Grenier du dimanche 5 novembre 2017- DENGUIN**

ART-1 : Les particuliers et les associations (loi 1901) sont autorisés à exposer.

ART-2 : L'Association Denguin-Accueil décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériel ou accidents.

ART-3 : L'attribution des emplacements relève de la seule décision de l'Association Denguin-Accueil, et sera fonction de l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

ART-4 : Tous les emplacements se trouvent **à l'intérieur**. **Un emplacement** correspond à **2,40 m sur 0,80 m** (c'est-à-dire une table de 1,20m x 0,80m fournie par nos soins + un emplacement libre attenant de 1,20m maximum pour portant, caisses, petite table avec ou sans tréteaux) ; un espace permettra le passage d'une personne entre les tables de stands différents. Le prix d'un **emplacement est de 8€**.

ART-5 : Dimanche 5 novembre, l'ouverture au public se faisant de 9h à 18 h, les exposants devront impérativement s'installer **à partir de 7h et avant 9h**. **L'installation de la personne qui a réservé l'emplacement ne pourra avoir lieu qu'après son passage auprès des organisateurs, avec présentation de sa pièce d'identité, comme l'exige la réglementation**. Lors de l'installation, un café de bienvenue vous sera offert.

ART-6 : Aucun branchement électrique n'est autorisé. **La vente de nourriture ou de boisson est interdite, ainsi que toute démonstration de mécanismes dangereux.**

ART-7 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation de ce règlement. Les fiches d'inscription devront nous parvenir le plus rapidement (places limitées) accompagnées **impérativement** du règlement à l'ordre de l'Association DENGUIN-ACCUEIL et adressées à :  
Martine HAURET - 21, chemin de Pruette - 64230 DENGUIN - tél. : 05.59.68.80.11 ou 06 85 06 54 30.

ART-8 : Chaque exposant est prié de veiller à la propreté de son emplacement à la fin de la manifestation.

**Prix de la réservation : 8 € par emplacement**

**La réservation sera enregistrée en renvoyant l'inscription ci-dessous, à laquelle sera joint impérativement le règlement (à défaut de règlement vous ne seriez pas inscrit).**

Merci de votre compréhension.

**ATTENTION : l'accès à la salle se fait obligatoirement en passant sous un portique situé à environ 500 m du parking et dont la hauteur est limitée à 2,20 m.**

La Présidente

✂-----  
**INSCRIPTION** au VIDE-GRENIER 5 novembre 2017 (DENGUIN, SALLE MULTI-LOISIRS, Plaine des Sports)

NOM ..... Prénom..... Tél.....

E-mail.....

Date et lieu de naissance..... à .....

Adresse complète .....

.....  
**Pièce d'identité obligatoire** : désignation ..... n°.....

Date de délivrance..... Lieu de délivrance..... Autorité.....

**(Joindre obligatoirement la copie de la pièce d'identité)**

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, me conformer au présent règlement et ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A ..... Le..... **Signature :**

Nombre d'emplacements (maximum 3 par exposant) réservés : ..... emplacements x 8€ =